pais et du capitaine Filton, de l'armée anglo-égyptienne.

LA DÉBANDADE DES MAHDISTES

Souakim, 3 novembre. — Plus de quinze cents fusiliers soudanais ont déserté l'armée de Fédil et ont capitulé.

Fédil, avec ses troupes désorganisées, continue à battre en retraite vers l'ouest. Des canonnières ont été envoyées dans le sud pour empêcher les derviches de traverser le Nil bleu.

UNE SOLUTION

Londres, 3 novembre. — On est convaincu que toutes les difficultés momentanément soulevées entre la France et l'Angleterre à propos de l'occupation de Fashoda par la mission Marchand sont à la veille d'être aplanies.

La France remettrait à l'Egypte Fashoda qui serait occupé par un poste égyptien, à l'exclusion de toute troupe anglaise, en attendant que les négociations entamées avec l'Egypte et non avec l'Angleterre au sujet des avantages à accorder à la France, en reconnaissance de ses droits d'antériorité et de son acte amical envers le khédive, soit définitivement terminée.

On estime que cette solution de l'affaire n'est qu'une apparente satisfaction obtenue par le gouvernement du lord Salisbury qui se trouvera avoir une fois de plus permis à la France de renouveler ses protestations contre le régime imposé à l'Egypte en violation des engagements les plus solennels.

Dans les milieux diplomatiques, on se demande si, en l'état actuel des choses en extrême Orient, il n'eût pas été plus sage, de la part de lord Salisbury, d'éviter un refroidissement des relations avec la France.

NOS DÉPÊCHES

(Par service téléphonique spécial)

CONSEIL DES MINISTRES

COMMUNIQUÉ OFFICIEUX

Paris, 3 novembre. — Les membres du nouveau Cabinet ont tenu ce matin leur premier Conseil sous la présidence de M. Félix Faure.

M. Ch. Dupuy a indiqué le sens de la déclaration ministérielle qui sera lue demain à la Chambre.

Les ministres se réuniront de nouveau demain matin en conseil de Cabinet.

Dorénavant, il y aura Conseil des ministres le mardi et le vendredi. Le Conseil de Cabinet se tiendra le jeudi.

Les Cabinets des Ministres

M. Ch. Dupuy a constitué son cabinet de la façon suivante :

Directeur du personnel et du secrétariat : M. Collignon, préfet de l'Aveyron ; directeur du cabinet du président du Conseil : M. Adrien Dupuy ; chef du secrétariat particulier : M. Vallette ; chef du cabinet du ministre de l'intérieur : M. Claude Bouard, conseiller général de la Haute-Loire ; chef adjoint du cabinet du ministre de l'intérieur : M. Bertol Graivil.

M. Lebret, garde des sceaux, a choisi comme chefs adjoints de son cabinet MM. Godefroy, ancien chef-adjoint du cabinet de M. Sarrien, et Georges Papin, docteur en droit ; il prend comme chef du secrétariat particulier, M. Charles Levillain, avocat à la Cour de Caen.

M. Lebret désignera ultérieurement son chef de cabinet.

La mission Lagarde

Le ministre des affaires étrangères n'a reçu aucune confirmation de la nouvelle donnée par le *Daily Mail* et d'après laquelle les envoyés abyssins et M. Lagarde auraient été attaqués près de Djibouti.

Les dernières nouvelles reçues de notre agent à Djibouti annoncent au contraire que la mission vient, dans les meilleures conditions, de se mettre en route pour le Harrar.

Prise de possession

M. Lockroy a remis ce matin à M. de Freycinet la direction des services du département de la guerre.

Ce matin, M. Trouillot a présenté à M. Guillain les directeurs du service du ministère des colonies et a fait la remise du service au nouveau ministre.

LES DÉCRETS A L'OFFICIEL

Le *Journal Officiel* publie ce matin les décrets de nomination des membres du Cabinet Dupuy.

Il publie également un décret détachant l'administration des cultes du ministère de la justice, et la rattachant au ministère de l'intérieur.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

AU PALAIS-BOURBON

Le projet de budget de 1899

Paris, 3 novembre. — C'est demain que sera distribué aux députés le projet de budget pour 1899.

L'équilibre du budget se présente comme suit : recettes, 3,464,837,000 francs ; dépenses, 3,274,096,179 francs ; excédent de recettes, 782,821 francs.

Par rapport au budget de 1898, les dépenses représentent une augmentation de 86,460,721 fr. Sur ce chiffre total, 55,002,647 francs correspondent à des dépenses qui ne sont que la conséquence des dispositions législatives ou d'engagements antérieurs.

Les dépenses nouvelles réelles atteignent 31 millions et demi, dont 18,500,000 francs pour les besoins de l'armée et de la marine. Mais le gouvernement a pu faire pour 26,671,395 fr. d'économie sur certains services.

D'autre part, les réductions sur les crédits de garanties, sur ceux de l'Exposition et sur ceux de la dette publique s'élèvent à 10,050,144 francs, auxquels il faut ajouter 8,620,398 francs de dépenses non renouvelables. De sorte que l'augmentation effective des crédits de 1899 sur ceux de 1898 ne s'élève réellement qu'à 40,675,784 francs.

Pour les recettes, l'augmentation des recettes douanières en raison de la crise des blés et de l'augmentation de la production des vins a été fixée à 19,823,000 francs.

Pour parfaire les 21 millions d'augmentation de dépenses, le gouvernement a fait état pour une somme de 14 millions des mandats impayés que l'administration a la certitude de ne jamais acquitter et qui seront versés au Trésor.

D'autre part, le budget évalue de 50,000 fr. la partie des bénéfices que la Compagnie du chemin de fer Paris-Lyon versera pour la première fois au Trésor en 1899.

Il restait à trouver une somme de 5,657,170 francs pour établir l'équilibre du budget. M. Peytral a trouvé cette somme en relevant le prix de vente des cigares de luxe, ainsi que des cigarettes fabriquées à l'étranger, des *scaferlati* étrangers et des *scaferlati* supérieurs.

Les modifications des prix de vente des tabacs se traduiraient par une recette totale de 6,400,000 francs répartis comme suit : cigares de la Havane, 400,000 francs; tabacs de santé, 156,000 fr., cigarettes fabriquées à l'étranger, 500,000 fr., scaferlati supérieurs ou étrangers, 5,285,000 fr.

Le groupe radical-socialiste

Paris, 3 novembre. — Le groupe radical socialiste réuni cet après-midi au Palais-Bourbon a voté l'ordre du jour suivant :

« Le groupe radical socialiste, partisan d'une politique loyale et franche de défense républicaine, ne trouvant pas dans la composition du ministère les garanties dont il avait besoin sur ce point déclare qu'il ne peut d'ores et déjà lui donner sa confiance et qu'il l'attend à ses actes. »

Le groupe se réunira à nouveau demain avant la séance.

L'affaire de Fashoda

Paris, 3 novembre. — Il est à prévoir que les deux interpellations relatives à l'affaire de Fashoda, déposées sous le précédent cabinet, par MM. Brunet et de Mun, seront reprises demain par leurs auteurs.

On croit que la discussion en sera fixée à un jour prochain. M. d'Estournelles doit intervenir dans ce débat.

Dans les milieux politiques, l'impression est que l'abandon de Fashoda peut être considéré comme résolu en principe. On croit que le conseil des ministres de ce matin a déjà étudié les voies et moyens d'opérer cet abandon sans trop de froissement pour l'amour-propre national et sans trop de dommage pour son intérêt.

La gauche démocratique

Paris, 3 novembre. — Le bureau de la gauche démocratique s'est livré aujourd'hui à un échange de vues sur la situation.

De la discussion qui s'est produite il résulte que le groupe espère que la déclaration ministérielle sera conçue en termes tels qu'il pourra accorder ses voix à un cabinet qui comprend du reste des représentants de sa politique.

Le groupe se réunira demain avant la séance.

La Cour de Cassation

Paris, 3 novembre. — M. Gerville-Réache, député de la Guadeloupe, déposera aussitôt la lecture de la déclaration, la proposition de loi suivante pour laquelle il demandera l'urgence :

« *Article 1er.* — L'article 444, paragraphe 3 du Code d'instruction criminelle est ainsi modifié :

« La cour de cassation — toutes chambres réunies — sera saisie par son procureur général, en vertu de l'ordre exprès que le ministre de la justice aura donné, soit d'office, soit sur la réclamation des parties indiquant un des trois premiers cas.

« Art. 2. — La présente loi est applicable aux procédures de revision commencées ou en cours devant la chambre criminelle de la Cours de Cassation au moment de sa promulgation. »

LA REVISION
DU PROCÈS DREYFUS

UNE ENQUÊTE AU MONT-VALÉRIEN. — UN ARTICLE DU « VORWAERTS ». — L'AFFAIRE JUDET. — DÉMENTI DE M. REINACH. — LA REVISION ET LA COUR SUPRÊME.

Paris, 3 novembre. — Un de nos confrères est allé au Mont-Valérien s'enquérir de la véracité des bruits qui couraient au sujet d'incarcérations mystérieuses dans cette prison militaire. Nous détachons de son article les passages suivants :

Petite interview

« Nous commençons à reprendre notre assurance. C'est le moment d'engager la conversation avec le garçon de cantine. La chose est, d'ailleurs, des plus faciles ; il a une trogne enluminée qui sourira sûrement à une « mominette ».

« Déjà, nous traitons une affaire. Je lui ai montré ma carte de représentant d'un grand fabricant de coco. Nous goûtons à quelques échantillons de ce produit, que le parfum de notre liqueur verte ne nous permet pas d'apprécier à sa juste valeur.

« La glace est rompue. Notre homme devient communicatif. Du seuil de la cantine, il nous montre la fenêtre de la chambre qu'occupait, en février, le lieutenant-colonel Picquart. Nous disons « de la chambre », car cette pièce faisait partie d'un appartement réduit à cette seule cellule pour l'hôtel actuel du Cherche-Midi. Un peu plus loin, du côté de la Seine, dont nous apercevons la sinueuse coulée d'argent se déroulant au pied du morne, les fenêtres du vaste appartement mis à la disposition du lieutenant-colonel Henry.

« — Mais demandons-nous à notre interlocuteur, ces chambres réservées sont occupées en ce moment ?

« — Pas du tout, nous répond-il avec étonnement.

« — Allons, allons, inutile de cacher la vérité.

« — Mais il n'y a personne.

« — Il y a au moins un officier et un homme politique.

« — Je vous assure que non.

« — Inutile de nier ; je sais tout.

« — Je vous jure qu'aucun individu, officier ou civil, n'est enfermé ici. *Je serais* le premier à le savoir s'il en était autrement. C'est moi qui porte les repas à ces messieurs : c'est moi qui servais le lieutenant-colonel Picquart, c'est moi qui ai servi au lieutenant-colonel Henry le seul dîner et le seul déjeuner qu'il ait pris. Et puis voici une autre preuve. Regardez les guérites ; il ne s'y trouve point de sentinelle. Or, jamais un officier n'occupe de chambre d'arrêt sans qu'il soit gardé à vue par un planton. »

L'affaire Ziethen

Berlin, 3 novembre. — On lit dans le *Vorwaerts*, organe officiel du parti démocrate-socialiste allemand :

« La *Post* donne à entendre qu'une affaire Dreyfus serait impossible en Allemagne. Le tapage fait autour de cette affaire certainement Mais l'affaire elle-même ? C'est en Allemagne pourtant et non pas dans la France républicaine que s'est déroulée l'affaire Ziethen.

« Voici quinze ans que le malheureux et certainement innocent Ziethen gémit dans une maison de détention, sans qu'il ait été possible d'émouvoir en sa faveur la presse et les masses populaires, comme cela a lieu en France à propos de l'affaire Dreyfus. Il nous semble que, de ce côté, la supériorité morale n'est pas du côté des Allemands. »

La comparaison est, en effet, édifiante et peut-être les journaux de l'état-major pourraient-ils en faire leur profit.

Judet poursuit

Paris, 3 novembre. — Nous avons dit que l'ex ami de Norton, M. Judet, poursuivrait en correctionnelle Zola et 19 de nos confrères.

Les débats du procès auront lieu le mercredi 14 décembre prochain, à la neuvième chambre correctionnelle, présidée par M. Rouleau.

M. Judet sera assisté de M. Joseph Ménard.

Paris, 3 novembre. — La lettre suivante a été adressée hier par M. Judet à Me Soyer, bâtonnier de l'ordre des avocats. Nous la publions à titre purement documentaire et pour mettre sous les yeux de nos lecteurs un échantillon de la prose de l'écrivain public qui fut successivement au service de Norton, de Marinoni et de l'Etat-Major :

« Paris, 3 novembre 1898.

Monsieur le bâtonnier,

« A l'audience du 3 août dernier, Me Labori qui s'était déjà vanté d'avoir préparé la fuite d'Emile Zola, a complètement oublié les devoirs de son rôle en remettant lui-même, à M. le substitut, une plainte dirigée contre moi par son client.

« Prenant à son compte l'accusation comme véritable fondé de pouvoir, il a publiquement affirmé que j'avais fait sciemment usage de faux.

« L'ordonnance de non-lieu qui vient de clore l'enquête de M. Flory, chargé d'instruire cette affaire, donne pleine satisfaction à ma loyauté et à la vérité.

« Mais l'intervention de M. Labori n'en apparaît que plus grave, puisque il reste responsable d'une dénonciation calomnieuse.

« Je pouvais le poursuivre devant le même tribunal que M. Zola, dont il était l'inspirateur et dont il s'est fait le complice. Je pouvais également le poursuivre pour diffamation, mais le respect que je professe pour l'ordre des avocats, m'engage à ne pas recourir à la rigueur de la loi contre un manquement professionnel absolument insolite, sans précédent, et contre une personnalité qui ne saurait être parmi ses confrères, qu'une regrettable exception.

« Je préfère, M. le bâtonnier, m'adresser à votre magistrature qui veille si fermement avec tant de droiture et d'autorité sur l'honneur des membres du barreau.

« Je viens vous demander de vouloir bien référer au Conseil de l'ordre, la faute par laquelle Me Labori est sorti si étrangement de ses attributions et qui porterait à la bonne renommée de l'ordre entier, un fâcheux préjudice.

« Je vous prie, etc...

Ernest JUDET.

Mensonges antisémites

M. Joseph Reinach a adressé, hier, la lettre suivante au gérant de la *Libre Parole*

« Paris, 2 novembre.

» Monsieur,

» On me signale aujourd'hui seulement ce passage d'un article de la *Libre Parole* :

« M. le conseiller Bard a réuni la semaine « dernière quelques amis, dont MM. Reinach « et Labori pour leur lire son réquisitoire. « *On le sait au ministère de la guerre de source « absolument certaine* ».

» Il est faux que je me sois trouvé, la semaine dernière, chez M. le conseiller Bard avec M. Labori.

» Je n'ai pas vu M. Bard depuis plusieurs années.

» Je n'ai connu son rapport que par les journaux.

» Le prétendu renseignement du ministère de la guerre, que vous avez publié, est faux.

» Je vous prie, Monsieur, de reproduire, conformément à la loi, cette rectification.

» Joseph REINACH ».

A la Cour de Cassation

Paris, 3 novembre. — La chambre criminelle de la cour de cassation est aujourd'hui même réunie, mais pour statuer uniquement sur les affaires ordinaires inscrites à son rôle et dont le nombre pour les audiences des jeudi 3, vendredi 4 et samedi 5 novembre, est de quatre-vingt-deux.

Les magistrats de la Cour suprême ont décidé d'entendre, *sans retard*, tous les ministres de la guerre qui ont passé rue Saint-Dominique depuis le commencement de l'affaire Dreyfus, et notamment M. Cavaignac, qui a pris, tant dans une lettre récente que dans ses discours l'engagement de fournir, sur ce côté du procès, tous les détails désirables.

Le capitaine Lebrun-Renaud sera, naturellement, interrogé, après que toutes démarches auront été faites afin de relever les officiers en activité de service du secret professionnel, qu'ils pourraient actuellement invoquer.

Ces dépositions de témoins auront lieu uniquement devant les conseillers réunis de la chambre criminelle. Ceux-ci ont, en effet, décidé que le greffier lui-même de la chambre n'assisterait point aux dépositions. C'est M. Atthalin qui sera chargé des fonctions de greffier. On veut éviter ainsi toute indiscrétion possible.

L'incident du télégramme Esterhazy

Paris, 3 novembre. — Le Conseil de l'ordre des Avocats a été, comme on sait, régulièrement saisi par Me Tézenas, défenseur de M. Esterhazy devant le 1er conseil de guerre, d'une plainte motivée « pour un fait, jusqu'ici sans précédent établi, portant atteinte grave aux droits sacrés de la défense, et, plus particulièrement, au droit de libre communication entre avocat et prévenu. »

Le fait incriminé par cette plainte est la lecture par Me Mornard, en audience publique de la cour suprême, d'un télégramme de caractère privé, adressé par M. Esterhazy à Me Tézenas.

Le Conseil de l'Ordre délibérera mardi sur cette affaire, qui soulève pour le barreau entier une intéressante question de principe.

Une définition énergique du rôle de l'avocat et un énoncé précis de ses prérogatives extra-légales résulteront, sans nul doute, de cette délibération.

Le fait même de la déviation du fameux télégramme ne sera abordé que de façon purement sentencieuse, et cela en raison directe de considérations d'ordre supérieur.

LES DROITS D'OCTROI

LES NOUVEAUX DROITS SUR LES ALCOOLS ET LA VENTE DES APÉRITIFS. — C'EST LE CONSOMMATEUR QUI PAIE.

Paris, 3 novembre. — A la suite d'une réunion tenue hier par le syndicat de l'alimentation, il a été décidé — ainsi que nous l'avons dit — qu'à partir du soir même les apéritifs seraient augmentés de dix centimes.

C'est donc le public qui devra supporter la nouvelle augmentation des droits d'octroi.

Mais si nous tenons compte que pour l'absinthe, par exemple, l'augmentation est de 0,80 centimes par litre, que son prix, d'après l'ancien tarif, était de 3.75, et produisait 18 consommations, on trouve que les cafetiers récoltent un nouveau bénéfice de 1 franc par litre d'absinthe vendue à la suite de cette nouvelle mesure.

CONGRÈS DES OUVRIERS DES TABACS

3e ET 4e SÉANCES

Paris, 3 novembre. — Le Congrès de la Fédération des Tabacs, a tenu aujourd'hui deux séances. L'une, ce matin, a été consacrée exclusivement à la question des salaires ; comme la chose avait été dite hier, les délégués se sont montrés d'avis de demander des salaires fixes, la mercuriale ne présentant pas, en effet, les garanties désirables pour la prendre comme base de solde.

Dans certaines villes de France, comme Bordeaux, Lyon, Marseille, les vivres sont aussi cher qu'à Paris, et les différences de salaire perçus par les ouvriers des tabacs en province et ceux de la capitale, sont énormes.

Cette question ne pouvant être tranchée que par le Parlement, les délégués ont décidé de soumettre leurs desiderata au ministre des finances dans l'audience qu'ils ont sollicitée.

A la question des salaires, est intimement liée la question des secours en cas de maladies, blessures, etc. ; le congrès a examiné ces différents cas dans la séance de l'après-midi.

Plusieurs délégués ont pris la parole à ce sujet et il a été admis comme base de réclamer 1° la journée de solde entière avec médicaments gratuits pour les ouvriers blessés dans le service ; 2° la 1/2 journée avec médicaments pour les malades.

La séance a été levée à 5 heures.

UN CRIME

LUGUBRE DÉCOUVERTE. — UN CULTIVATEUR ASSASSINÉ.

Bordeaux, 3 novembre. — Hier soir, le cadavre d'un distillateur, nommé Sartolen, a été découvert dans un chemin creux près de la commune de Slatreux.

Le crâne était fracturé et un bras cassé net.

L'assassin est inconnu.

LES PRÊCHEURS DE HAINE

LA CANDIDATURE DE MAX RÉGIS. — UN ANTISÉMITE CONDAMNÉ.

Alger, 3 novembre. — Les comités antijuifs d'Alger représentés par ses 36 présidents et vice-présidents, réunis ce soir en assemblée générale ont acclamé la candidature de Max Regis, comme maire d'Alger.

Max Régis a accepté définitivement.

La liste des conseillers municipaux a également été arrêtée, et est totalement antijuive. Gare donc aux chemises souffrées de M. Drumont !

Paris, 3 novembre. — La 8e chambre correctionnelle a condamné aujourd'hui à 100 fr. d'amende, un consommateur d'un café du boulevard, qui, le soir de la rentrée des Chambres, et au cours des manifestations qui *se sont* produites devant les bureaux de certains journaux, notamment la *Libre Parole*, avait lancé un bock à la tête d'un agent.

NOUVELLES MILITAIRES

TROIS NOUVEAUX DIVISIONNAIRES

Paris, 3 novembre. — On croit que dans le prochain Conseil des Ministres le président de la République signera les promotions de trois généraux de brigade au grade de généraux de division et d'un certain nombre de colonels au grade de généraux de brigade.

Les généraux Brunet, chef du Cabinet du Ministre de la guerre, d'Aztmar et Langlois, commandant de l'Ecole de guerre, seront vraisemblablement les nouveaux divisionnaires.

LE RETOUR DE GUILLAUME

Nouvelle entrevue de souverains

Rome, 3 novembre. — L'Empereur et l'impératrice allemands, revenant de leur voyage en Palestine, débarqueront à Venise.

On assure que le roi et la reine d'Italie se rendront de nouveau, à cette occasion, dans cette ville, pour avoir une nouvelle entrevue avec les souverains allemands.

ENCORE UN NAUFRAGE

PLUS DE DEUX CENTS VICTIMES

New-York, 3 novembre. — D'après une dépêche de Santiago, le bruit court que le transport américain *Panama*, allant de Santiago de Cuba à New-York, a sombré le 1er novembre au large du cap Maysi, dans le canal du Vent entre la pointe orientale de Cuba et la Jamaïque.

Des trois cents personnes qui se trouvaient à bord, un petit nombre seulement aurait été sauvé. Un pêcheur aurait recueilli une épave portant le nom du navire.

L'ITALIE SOUS LE SABRE

L'ÉLECTION DE CORTEOLONA

Rome, 3 novembre. — L'ancien directeur du *Secolo*, Romussi et l'abbé don, Davide Albertario, tous deux condamnés par le conseil de guerre de Milan et détenus en prison, ont été élus aux élections municipales qui viennent d'avoir lieu à Corteolona (province de Pavie), avec une majorité de 500 voix. Les candidats réactionnaires étaient MM. Gianzin et Beltramini.

L'ESPAGNE ET LES ÉTATS-UNIS

DISCOURS D'UN SÉNATEUR AMÉRICAIN. — LES ACQUISITIONS DE TERRITOIRE.

New-York, 3 novembre. — Parlant hier soir, à Worcester, le sénateur Hoar a déclaré que la République des Etats-Unis court le risque *d'être* transformée en un empire basé sur la force matérielle.

Il dit que Porto-Rico et les Philippines appartiennent aux Etats-Unis par droit de conquête, la Constitution portant que toute acquisition de territoire étranger doit être déterminée par un traité approuvé par les deux tiers du Sénat ou par un acte législatif du président, en collaboration avec le Congrès.

Cadix, 3 novembre. — Le transatlantique *Monserrat* est arrivé, hier soir, avec 1,798 rapatriés. Quatre-vingt-seize soldats, une femme et un contre-maître de la marine de guerre sont morts pendant la traversée.

Le *Monserrat* arrive de Gibara, où le directeur du service sanitaire américain l'a obligé à embarquer des soldats gravement malades et même quelques agonisants.

Le nombre des malades dépasse huit cents.

Madrid, 3 novembre. — L'opinion est très préoccupée des prétentions des Américains sur les Philippines.

La presse reconnaît que tout appel à l'Europe serait absolument inutile, car l'Europe préoccupée d'autres questions, laissera l'Espagne absolument abandonnée.

EN CRÈTE

NOUVELLE CONFIRMÉE. — GEORGES DE GRÈCE GOUVERNEUR.

Athènes, 3 novembre. — Les renseignements parvenus à la Cour et au ministère des affaires étrangères permettent d'affirmer que le prince Georges de Grèce sera nommé incessamment gouverneur provisoire de la Crète.

Constantinople, 3 novembre. — On repousse ici avec indignation l'accusation contenue dans une dépêche adressée de Candie et suivant laquelle un massacre général aurait été projeté dans cette ville avant l'évacuation par les troupes ottomanes.

Quant à l'accusation lancée contre Edhim-Pacha, ancien gouverneur de Candie, il n'a pu emporter avec lui des sommes d'argent provenant de pillage, par la simple raison que les soldats ottomans n'ont commis aucun acte pareil.

Athènes, 3 novembre. — Les autorités turques de Crète, ont reçu l'ordre de remettre demain aux amiraux leurs pouvoirs et de cesser toute fonction publique.

Pendant quelques jours, les fonctionnaires turcs assisteront les représentants des puissances pour assurer la régularité de la marche des affaires.

L'évacuation des troupes ottomanes sera terminée vraisemblablement samedi. Les soldats qui n'auront pas pu s'embarquer à cette date seront désarmés en attendant leur rapatriement.

La nouvelle de la nomination du prince Georges connue gouverneur intérimaire de Crète, comme cette après-midi a causé à Athènes une véritable explosion de joie.

LE MOUVEMENT SOCIAL
DANS LA RÉGION

A ROUBAIX

Hier, les grévistes de chez Réquillart et Scrive ont eu trois entrevues avec les patrons. Aucune d'elles n'a abouti ! Si cette situation se prolonge, l'usine devra bientôt arrêter entièrement, à cause de la préparation. Nous espérons qu'une entente interviendra aujourd'hui.

A SAINT-AMAND ET ANZIN

La grève des ouvriers chaîniers continue dans le plus grand calme. Les ouvriers restent chez eux et ne sortent que pour assister à leur réunion quotidienne où la grève est toujours votée à l'unanimité. Le public qui, jusqu'ici, ne s'en était que peu occupé, commence à prendre parti pour les ouvriers, sachant que leurs réclamations sont légitimes.

M. Turbot, il y a plusieurs années, à la suite d'une grève, avait diminué ses ouvriers de 1 franc au 100 kilo, avec promesse de leur remettre cette différence l'année suivante à la reprise des affaires, disait-il.

Voilà sept ans de cela et ils attendent toujours; cependant le commerce va puisque ce patron fait travailler à l'étranger.

En outre, il leur impose une retenue variant de 2,50 à 5 fr. par mois et par ouvrier.

Les ouvriers ignorent l'emploi de cet argent. En cas de blessure ou de maladie, ils ne touchent rien.

Les ouvriers de Wallers sont également en grève, voulant faire cause commune avec leurs camarades. Une grande réunion publique est en préparation et le mouvement gréviste pourrait bien s'étendre.

M. Dorémieux a fermé ses ateliers jusqu'au 15 novembre, assure-t-il. Il dit que si le travail n'est pas repris le 15, il fermera son établissement jusqu'au 1er décembre.

Ces vexations et menaces n'influencent pas les ouvriers, qui sont résolus à maintenir jusqu'au bout leurs revendications.

A CAUDRY

Les patrons de Caudry, qui se voient obligés de céder, ont recours aux dernières manœuvres.

Leur syndicat avait donné aux ouvriers jusqu'à mercredi, pour rentrer dans les ateliers. Passé ce délai, tout ouvrier n'étant pas rentré, devrait être considéré par le patron comme ne faisant plus partie de l'atelier.

En même temps les patrons répandaient le bruit — éminemment stupide — que 400 tullistes arrivaient de Calais et 60 de St-Quentin pour prendre les places des Caudrésiens en grève.

Enfin, la campagne personnelle contre notre vaillant camarade Flévet, la tête de turc des patrons de Caudry, parce qu'il est l'organisateur du syndicat, redoublait de violence.

Mais les ouvriers de Caudry comprennent leur devoir et rien n'a pu les en détourner.

A l'assemblée générale d'hier matin, il a été procédé à un vote, « au bulletin secret ; » et une fois de plus, les grévistes ont déclaré qu'ils ne rentreront qu'aux conditions de leur syndicat.

Ce vote a été émis par 405 voix contre 3.

Dernière Heure

TROUBLES AU MAROC

TRIBUS RÉVOLTÉES. — UNE EXPÉDITION

Tripoli, 4 novembre, 1 h. 20. — Le vapeur marocain Seti-Turkosh, appartenant au sultan, a débarqué en rade de Kiss Askris, avec munitions, armes et bagages.

Le détachement qui comprend en outre trois pièces d'artillerie de campagne va se diriger sur Oujda où, suivant certains bruits, il fera jonction avec les contingents réguliers de marocains et contribuera à poursuivre les Bogoyas insoumis sur la frontière, d'où nous viennent des renseignements particuliers.

On envisage l'éventualité probable d'une révolte des Beni-Snassen, tribu habitant une zone mal définie et qui ferait cause commune avec les Bogoyas, ce qui pourrait déterminer des complications.

L'action des armes françaises et la diplomatie profiteraient de cette guerre intestine pour rendre à l'Algérie sa frontière naturelle qui est la rivière Morolouia.

Les « Premiers-Paris » d'aujourd'hui

Voici, reçus par service téléphonique spécial, les extraits les plus saillants des principaux journaux parisiens qui, publiés ce matin, à Paris, ne seront mis en vente, à Lille et dans la région, que cette après-midi :

Dans un placet publié par l'AURORE à l'adresse de M. de Freycinet, M. CLEMENCEAU s'exprime ainsi :

« L'heure est venue pour un civil de donner à quelques chefs militaires, qui étonnent le monde par leur silence depuis quelque temps, une leçon de mâle franchise.

« Chose étrange, c'est Henry qui s'est coupé la gorge et c'est Boisdeffre qui est devenu muet ainsi que Gonse, du Paty de Clam, Pellieux, d'autres encore que je vis très reluisants au procès Zola. A ce moment là, ils ne voulaient pas être soupçonnés ; ils s'y sont résignés depuis, et pour cause.

« Cavaignac est le seul qui n'ait pas perdu l'usage de la parole, heureusement pour ses adversaires. Mais c'est un civil, celui-là, et si on l'accusait de complicité avec Esterhazy, je lui fais l'honneur de croire qu'il ne serait pas embarrassé de répondre.

« Vous aussi, Monsieur le ministre de la Guerre, vous appartenez à cet ordre civil, tant déprécié, sur lequel vit superbement le militaire. A votre tour de donner le bon exemple aux flanchards qui n'osent se résoudre. Dites donc ce que vous voulez, ce que vous ne voulez pas et répondez en toute clarté à Mr Lahori. »

6

LA

JOUEUSE D'ORGUE

PAR

XAVIER DE MONTÉPIN

CAÏN

PREMIÈRE PARTIE

IV

— Et — balbutia-t-il — vous n'en savez pas plus sur la fille que sur la mère ?...

— Eh non ! monsieur... — Comment voulez-vous ?... Elle doit être loin, la donzelle, si elle court toujours !...

— Avez-vous, dans la maison, des locataires qui y demeuraient déjà il y a huit ans ? — reprit le marin.

— Pas un seul : le plus ancien locataire date de trois ans.

Le visiteur resta un instant pensif, en proie à une émotion violente qu'il n'était pas en son pouvoir de dissimuler.

Deux grosses larmes coulèrent sur ses joues couleur de bronze.

— Je vous remercie, monsieur — fit-il enfin en glissant une pièce de dix francs dans la main du concierge qu'il venait d'interroger

Puis il sortit.

— Rien ! encore rien ! — murmura-t-il avec un geste trahissant son découragement profond. — Il faut cependant que je sache ce qu'elles sont devenues...

Il consulta sa montre.

Elle indiquait la demie après midi.

— Rue du Faubourg-Saint-Honoré numéro 218. — dit-il au cocher en remontant en voiture.

Le fiacre roula.

La maison du faubourg Saint-Honoré portant le numéro indiqué était de l'apparence la plus luxueuse.

Un large vestibule dallé de marbre précédait l'escalier garni de tapis de moquette pourpre rattachés à chaque marche par des baguettes de cuivre étincelantes.

A droite de l'entrée, scellée au mur, une grande plaque de tôle émaillée, affectant la forme d'un bouclier, portait en lettres dorées l'inscription suivante :

OFFICE GÉNÉRAL ET CENTRAL DE RENSEIGNEMENTS

Renseignements intimes, confidentiels, privés et commerciaux.
Recherches dans l'intérêt des familles.
Enquêtes pour nominations de conseils judiciaires et interdictions.
Renseignements pour mariages et pour divorces.
Surveillances quotidiennes.
Personnel de tout premier ordre.
Honorabilité indiscutable. — Aptitudes spéciales.
Discrétion à toute preuve.

BUREAUX ET CABINET AU PREMIER ÉTAGE

Le directeur-propriétaire de cette officine où s'étaient succédé bien des plaintes, bien des douleurs, bien des larmes, où s'étaient soulevés les voiles de bien des mystères et divulgué des secrets de famille que les intéressés avaient tout lieu de croire impénétrables, où s'étaient cuisinées, peut-être, moyennant des sommes plus ou moins fortes, de petites et de grandes infamies, le directeur — disons-nous — Nestor Fauvette, était un ancien inspecteur de la sûreté.

Né policier comme d'autres naissent artistes ou commerçants, Nestor Fauvette avait fait partie *pendant dix ans du* service des agents secrets aux gages de la Préfecture qui, tout en appréciant ses talents et son zèle, s'était trouvée hors d'état de les payer le haut prix auquel il les estimait lui-même.

Doublement écœuré par l'insuffisance des appointements et par les passe-droits qui — prétendait-il — se faisaient quotidiennement autour de lui, Nestor se lassa de « la boîte » et il eut l'idée — renouvelée d'ailleurs de Vidocq — de travailler à son compte pour les particuliers et, à ce métier, de s'enrichir.

V

A la Préfecture de police, Fauvette avait été à la meilleure de toutes les écoles.

Il connaissait mieux que personne le fonctionnement de la grande administration que l'Europe nous envie — quelquefois, — souvent même, — mais pas toujours.

Il en avait étudié les plus petits rouages, et il savait par le menu comment on peut adroitement fouiller les arcades les plus mystérieuses, les plus impénétrables en apparence, de la vie privée.

Naturellement il avait hâte de mettre à profit, pour son propre compte ses longues études.

Un petit héritage faisant tomber dans sa poche une quarantaine de mille francs, lui permit de donner sa démission.

Elle fut acceptée — non sans regrets — la sûreté perdant en lui un de ses inspecteurs les plus sérieux et les plus habiles.

Il avait alors trente-cinq ans.

Fauvette s'empressa de mettre à exécution le projet qu'il avait conçu.

Il n'hésita pas à louer à long bail le vaste appartement du faubourg Saint-Honoré, fit agencer luxueusement ses bureaux, ne ménageant point les fonds de son héritage, recruta des employés parmi les agents de la préfecture qu'il avait eu sous ses ordres et qu'il appointa de façon très large.

Ainsi outillé, il lança des prospectus et il attendit la clientèle.

Elle ne se fit pas attendre.

Elle vint, plus vite et plus nombreuse que Fauvette n'aurait osé lui-même l'espérer.

On le connaissait de réputation, il avait fait ses preuves, — on pouvait sans hésitation se fier à son adresse et — croyait-on — à *son honnêteté*.

Les premières affaires dont on le chargea furent menées par lui de main de maître, et les heureux résultats obtenus rémunérés de façon très large.

Partout, en province, Fauvette avait des correspondants choisis parmi les employés de préfecture, des mairies, des justices de paix.

Dans les villages les gardes champêtres étaient à sa dévotion.

Payant généreusement il était bien servi.

Depuis huit ans déjà son agence fonctionnait avec un succès grandissant, et la fortune de Fauvette grandissait dans les mêmes proportions que le succès, dont elle suivait la marche ascendante.

Les bureaux de l'Agence générale et centrale de renseignements étaient installés sur un grand pied. — Ils égalaient, si même ils ne le dépassaient, le confortable d'une étude de notaire très riche.

Un vestibule où trônait une façon d'huissier, — un salon d'attente garni de sièges amplement capitonnés, — une vaste pièce où travaillaient les employés et dont les murailles disparaissaient sous des casiers *garnis de carton* dûment étiquetés.

Au fond de cette pièce une double porte à deux vantaux donnait accès dans le cabinet du patron.

Ce cabinet était meublé d'une façon tout à la fois sévère et élégante orné de bronzes et de tableaux de maîtres, témoignant des goûts artistiques de l'ancien inspecteur de la sûreté.

Une bibliothèque en ébène à filets de cuivre renfermait des ouvrages de jurisprudence et tous les romans judiciaires publiés depuis vingt-cinq ou trente ans.

Nestor Fauvette trouvait dans leur lecture à la fois plaisir et profit.

— Ces romanciers sont très malins ! — se disait-il.

Plusieurs d'entre eux auraient été des policiers de premier ordre ! — Ils ont bien souvent des idées qui nous servent beaucoup.

Un grand bureau-ministre, en ébène à filets de cuivre comme la bibliothèque, était surchargé de papiers, de dossiers, de journaux et de notes.

Derrière ce bureau, le fauteuil monumental du maître, flanqué de deux fauteuils de dimensions plus modestes, pour les clients en consultation.

Un silence absolu régnait dans la grande pièce où les scribes écrivaient, penchés sur leurs pupitres.

On n'entendait que le bruit des plumes de fer écorchant le papier, et les ronflements d'un large poêle de faïence bourré de combustible

Dans son cabinet, Nestor, Fauvette, doué d'une activité prodigieuse, travaillait, dépouillant lui-même une volumineuse correspondance venue des quatre coins de la France et même de l'étranger soulignant au crayon rouge certaines phrases, ou écrivant en marge quelques mots au crayon bleu.

C'étaient des points de repère pour les réponses à adresser aux correspondants.

Le fiacre de l'officier de marine que nous avons vu descendre du train express à la gare de P.-L.-M. et que nous avons suivi à l'hôtel du Louvre et à la rue de Miromesnil venait de s'arrêter devant la maison portant le n° 228.

L'officier en descendit, paya le cocher, entra dans le vestibule et consulta du regard les indications en lettres d'or du tableau de tôle émaillée dont nous avons parlé,

— Bureaux au premier, — murmura-t-il.

Et il gravit rapidement les marches de l'escalier jusqu'à la porte de palissandre sur laquelle une plaque de cuivre portait ces mots :

BUREAUX DE L'OFFICE GÉNÉRAL ET CENTRAL

Puis, plus bas, en petits caractères :

Entrez sans sonner.

Le visiteur tourna le bouton et franchit le seuil de la première pièce où le subalterne à physionomie d'huissier de ministère vient à lui et lui demanda :

— Que désire monsieur ?

— Parler à M. Nestor Fauvette.

— Que monsieur prenne la peine d'entrer dans le salon d'attente... — je vais voir si M. Fauvette est seul dans son cabinet et peut recevoir immédiatement.

(A suivre).